

Avenant n° 15 Ile-de-France (hors seine et marne)
à la CCN du bâtiment des employés , techniciens et agents de maitrise
(IDCC 2609)

En application de l'article 3.2.2 du Titre III de la convention collective nationale des Employés , Techniciens et Agents de Maitrise du Bâtiment du 12 juillet 2006, les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés du Bâtiment, adhérentes aux organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national, se sont réunies le 28 novembre 2022 pour négocier pour 2023, le montant des salaires minima des ETAM du Bâtiment de la région Ile-de-France (hors Seine et Marne) et ont convenu de ce qui suit .

Article 1

Pour la région Ile-de-France (hors Seine et Marne), les parties signataires du présent accord prenant en compte l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont fixé, le barème des salaires mensuels minimaux des ETAM du Bâtiment comme indiqué dans le tableau ci-après :

Niveau A	1782€
Niveau B	1867 €
Niveau C	1964€
Niveau D	2140 €
Niveau E	2302€
Niveau F	2716€
Niveau G	2981€
Niveau H	3206 €

Article 2

Compte tenu de la structure des entreprises de la branche et de la volonté des parties signataires de maintenir un statut social homogène au bénéfice de l'ensemble des ETAM de la Profession, il n'est pas nécessaire de prévoir de stipulation spécifique pour les entreprises employant moins de 50 salariés.

Article 3

Le présent accord entrera en vigueur à compter de la date de publication au Journal Officiel de l'arrêté relatif à son extension.

Article 4

En application des articles L 2231-6 et D 2231-2, D 2231-3 et D 2231-7 du code du Travail, le présent avenant sera adressé à la Direction générale du Travail (DGT) Bureau des relations du travail et remis au Secrétariat du Greffe du Conseil de prud'hommes de Paris.

Article 5

Les parties signataires demandent l'extension du présent accord au Ministre du Travail, du plein Emploi et de l'Insertion.

Fait à Paris le 28 novembre 2022

en 16 exemplaires

- La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment pour la région Ile-de-France

- La Fédération Française du Bâtiment Grand Paris Ile-de-France

- La Fédération Française du Bâtiment région Ile-de-France - Yvelines - Essonne - Val d'Oise :

- La Fédération Ile-de-France Centre SCOP BTP

- La Fédération BATI-MAT-TP-CFTC

- La Fédération Générale Force Ouvrière Construction

- L'Union Régionale des Syndicats Construction et Bois CFDT Ile-de-France

